

Règlement intérieur du Sillon Bleu

il est fait pour le bien de tous et doit être respecté...

Entretien des lieux loués : s'abstenir de toute action qui pourrait nuire à la propreté, à l'hygiène et à l'aspect du site tant à l'intérieur des locaux qu'à l'extérieur.

Lors de vos absences, penser à fermer les vélux des chambres et de la salle de bain.

Attention à **ne pas laisser stagner l'eau sur le plan en bois de la cuisine**, autour de l'évier.

Ne pas oublier pas que le gîte doit être propre et bien rangé à votre départ. (Le locataire est tenu d'entretenir les lieux et de les rendre en bon état de propreté et de réparation locative en fin de jouissance ; un forfait nettoyage de 40 euros sera demandé en cas de non-respect de cette clause.)

Assurance : le preneur s'engage à s'assurer contre les risques locatifs (incendie, dégât des eaux). Le défaut d'assurance, en cas de sinistre, donnera lieu à des dommages et intérêts. Le preneur s'engage à signaler, dans les 24 h, tout sinistre survenu dans le logement. En cas de vol ou de dégradation dans les lieux loués, la propriétaire décline toute responsabilité.

Les usagers sont responsables pécuniairement de toutes les dégradations qu'ils pourraient causer par leurs faits et gestes. Ils sont responsables de tous les incidents ou accidents qui pourraient survenir à eux ou aux tiers du fait de leur inobservation du présent règlement.

Par ailleurs, en cas de besoin, les propriétaires se réservent le droit d'accéder au gîte.

Sanitaires : en dehors du papier hygiénique, rien d'autre ne doit être jeté dans la cuvette des WC ; cela d'autant qu'ils sont raccordés à une pompe de relevage (les maisons étant en aval de la route). Pour un bon fonctionnement, utiliser la quantité de papier juste nécessaire.

Poubelles : deux bacs sont à votre disposition : un pour les déchets non valorisables et un autre (couvercle jaune) pour le papier / cartonage / bouteilles plastiques / boîtes de conserves (voir le classeur pour plus de détails).

Parking : le véhicule doit être stationné sur l'emplacement prévu à cet effet et ne sera pas garé sous le passage cocher (sauf dépose momentanée).

Casse éventuelle : la signaler **durant** votre séjour. Informer immédiatement le propriétaire de tout sinistre et des dégradations se produisant dans les lieux loués, même s'il n'en résulte aucun dommage apparent. En cas de perte ou dégradations d'éléments du gîte occasionnés par le locataire, le montant de la caution sera minoré du coût de remise en état ou des frais de remplacement.

Clés : en votre absence, bien tenir fermé les lieux à clefs. En cas de non-respect, il incombe au locataire la responsabilité de tous vols, dégradations et autres dégâts matériels. Si besoin, les locataires devront se charger de faire leur propre déclaration à leur assurance ; les propriétaires déclinent toute responsabilité.

Check out et remise des clefs :

- Disposer le mobilier tel qu'il était à votre arrivée.
- Défaire les lits et disposer les draps pliés sur la tablette du palier, à l'étage.
- Déposer les serviettes de bains usagées au sol, dans la salle de bain.
- Le gîte devra être rendu dans le même état qu'à l'arrivée.

Passer l'aspirateur dans chaque pièce. La vaisselle sera propre et rangée. Nettoyer le frigo, le four, les plaques de cuisson. La salle de bain et les sanitaires devront être propres. Vider les poubelles.

Consignes aux fumeurs : il est strictement interdit de fumer à l'intérieur du gîte.

Merci d'avance pour votre participation et bonnes vacances !

Date et signature du locataire

Faire précéder de la mention « lu et approuvé »

Pour plus d'infos :

Sylvie et Giuseppe Bonetti

lesillonbleu56@free.fr